

responsable des désordres qui pourraient avoir lieu, si elle ne les prévenait pas, ou si, du moins, elle n'en rendait pas compte immédiatement.

Les vivres du dispensaire seront assurés par les soins des sœurs hospitalières ; à cet effet, il sera remis à la sœur économe, et tous les deux jours, une quantité suffisante de maïore, cocos et feï. Si ces denrées alimentaires venaient à manquer, on les remplacerait par une ration de pain, viande fraîche ou poisson.

Après la ration délivrée aux malades, ce qui restera en plus sera distribué aux femmes par les soins de la sœur économe de l'hôpital.

Une des sœurs hospitalières devra faire au moins deux visites par jour dans le dispensaire pour s'assurer que les femmes ne manquent de rien et que tout est en ordre.

On ne communiquera avec le dispensaire que par la porte intérieure de l'hôpital. Une triple clef sera faite pour cette porte ; l'une d'elles devant être déposée dans le logement du chirurgien de garde, l'autre dans celui des sœurs et la troisième dans celui de l'écrivain de marine chargé de la police de l'hôpital.

La porte de la rue ne sera jamais ouverte que dans des cas très-exceptionnels. La clef en sera déposée dans le logement de l'écrivain chargé du service administratif.

Le logement primitivement destiné au mutoi servira de prison pour les femmes qui se rendront coupables de quelque désordre.

Outre la visite journalière, M. le chirurgien de garde devra, dans la journée, faire encore une ronde dans le dispensaire.

Service de nuit.

Le service de nuit se bornera à une ronde que fera le chirurgien de garde à neuf heures du soir, pour voir si tout est en ordre dans l'intérieur du dispensaire, et une ronde du chargé du service qu'il fera à différentes heures.

Consigne d'intérieur.

Un fanal fermé à clef sera allumé tous les soirs dans la salle du dispensaire ; l'infirmier de garde sera chargé de son entretien.

Il est expressément défendu aux femmes d'y toucher.

Il est expressément défendu d'écrire sur les murs du dispensaire, de mutiler les arbres, et au contraire il est recommandé aux femmes, dans leur intérêt bien entendu, de les arroser, de les soigner, afin